

**DÉLIBÉRATION N° 2024-03 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 15 avril 2024

Le lundi quinze avril deux-mille-vingt-quatre à dix heures, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué au sein de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Olivier TURPIN.

Sous la présidence de : Olivier TURPIN, Président

Secrétaire de séance : Philippe SIMOENS

Date de la convocation : 9 avril 2024

Membres du Conseil d'Administration :

- En exercice : **09**

- Présents : **08**

Olivier TURPIN, Président - Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Valère CARETTE, Marie-Annick NOUAUX, Marie-France DEVENDEVILLE, Roger DESBETES, Marie-Thérèse MAGNIER, Administrateurs.

- Excusé : **00**

- Absent : **01**

Aimé DUQUENNE, Administrateur.

Nombre de votants : 08

- Pour : **08**

- Contre : **00**

- Abstention : **00**

OBJET DE LA DELIBERATION

Délibération n° 2024-03 - Finances / Budget - Compte Administratif 2023 - Approbation.

EXPOSE

Le Centre Communal d'Action Sociale,

Réuni sous la présidence de Madame Hélène HEROGUER, Membre Administratrice du Centre Communal d'Action Sociale, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Olivier TURPIN, Président du CCAS, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se présenter comme suit avant affectation des résultats :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Madame Hélène HEROGUER signale que les écritures comptables du Compte Administratif ont fait l'objet d'un rapprochement avec le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal, Comptable des Finances Publiques de la Trésorerie de Villeneuve d'Ascq et qu'elles sont conformes.

Réalisations recettes	7 554,49 euros
Réalisations dépenses	4 841,24 euros
Résultat de l'exercice au 31 décembre 2023	2 713,25 euros
Excédent reporté de l'exercice précédent, soit 2022	2 467,86 euros

Excédent cumulé de clôture de l'exercice 2023 **5 181,11 euros**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Réalisations recettes	0,00 euro
Réalisations dépenses	2 738,18 euros
Excédent reporté de l'exercice précédent, soit 2022	4 725,90 euros
Excédent de clôture cumulé au 31 décembre 2023	1 987,72 euros
Restes à réaliser (engagements recettes à reporter)	0,00 euro
Restes à réaliser (engagements dépenses à reporter)	0,00 euro
Excédent de financement 2023	1 987,72 euros

Comptes annexes : néant.

2°) constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débuts et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DECISION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré par : **08** voix pour - **00** voix contre - **00** abstention, **approuve** le Compte Administratif 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Le Président du CCAS,

Olivier TURPIN



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.